

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 MARS 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le dix-sept mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 10 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 10 mars 2022

Délibération n° 012/2022

Objet : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi de la Communauté de Communes

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, STOUPAK Marie-Paule, NOYER Françoise, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, CROUZET Olivier, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, THOMAS Valérie, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. RENAUD François
M. RIMBAULT Jean-Claude a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. PELE Jean-Yves est remplacé par Mme THOMAS Valérie

Secrétaire de séance : M. BARBEAU Julien

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a débuté en janvier 2020. Suite à un travail de diagnostic, qui s'est déroulé jusqu'en février 2021, les élus des communes membres ont pu travailler de février 2021 à mars 2022 sur la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Plusieurs réunions ont été menées avec les référents du PLUi et les maires des 36 communes dont :

- Un comité de pilotage le 12 février 2021 portant sur la présentation de l'atlas des enjeux
- Un comité de pilotage le 17 mars 2021 portant sur la présentation de l'évaluation et de la hiérarchisation des enjeux par les élus

- Des ateliers de projet les 7 et 8 juin 2021
- Un comité de pilotage le 28 juin 2021 portant sur la présentation des scénarii d'aménagement
- Un comité de pilotage le 28 juin 2021 portant sur la validation d'un scénario d'aménagement
- Un comité de pilotage le 14 octobre ayant permis de présenter et modifier une première version du PADD
- Une réunion d'échange le 19 octobre avec le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial et le bureau d'étude élaborant le Plan de Paysage, permettant d'ajuster le PADD en fonction des orientations du Plan de Paysage
- Un comité de pilotage le 8 novembre ayant permis de présenter et modifier une seconde version du PADD

La PADD finalisé a ensuite été présenté :

- Au bureau communautaire le 24 novembre 2021
- Aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux principales institutions et principaux acteurs du territoire le 19 janvier 2022
- En réunion de CDPENAF le 20 janvier 2022
- Aux acteurs de la profession agricole le 7 mars 2022
- A la population les 7 et 8 mars 2022.

Le PADD est décomposé en 3 axes, déclinés en 17 objectifs et traduits en 49 orientations et 189 actions. Les 3 axes structurants sont les suivants :

- AXE 1 : assumer les spécificités du territoire, pour en faire des supports d'attractivité et de rayonnement
- AXE 2 : consolider l'unité du territoire pour plus de proximité
- AXE 3 : s'adapter aux changements sociétaux, pour les générations futures

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, notamment sa compétence « Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération n°2017.063 du conseil communautaire du 29 juin 2017, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire communautaire, et définissant les objectifs et les modalités de concertation à mener,

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses article L.151-2, L.151-5 et L.153-12

Vu les différents échanges, ateliers de travail et comité de pilotage qui ont eu lieu au préalable de ce débat,

Vu la présentation du PADD aux personnes publiques associées en réunion du 19 janvier 2022,

Vu les réunions publiques des 7 et 8 mars 2022, conviant population, associations, élus communaux et communautaires et acteurs locaux,

Au regard du contenu du PADD mis à disposition des membres du conseil communautaire par voie électronique,

Et au regard du débat qui a eu lieu en séance, ayant porté principalement sur la préservation des haies et des zones humides,

Après en avoir délibéré

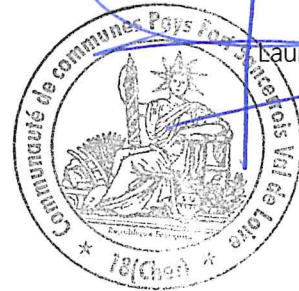
Par 43 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Louis Billaut) et 6 abstentions (Patrick GODON, Marc VERBEKE, Bernard BUFFET, Laurent FAUROUX, Océane BIGNON, Christelle PAYE)
le Conseil Communautaire

- PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- APPROUVE le PADD du PLUI
- ACTE le souhait de permettre une croissance démographique d'environ +0,2%/an d'ici à 2035
- DECLARE n'apporter aucune modification particulière au PADD présenté
- PRECISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexé le projet de PADD débattu en séance.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/03/2022

Le Président

Laurent PABIOT



Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 018-200069227-20220317-0122022-DE